

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 52 (1981)

Heft: 4: Relations transfrontalières

Artikel: Coopération transfrontalière et action culturelle : un marché peu commun

Autor: Crevoisier, Jean-Claude

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un marché peu commun

Lorsqu'on parle de coopération transfrontalière, on fait rarement – sinon jamais – référence à des projets d'action culturelle. Il est vrai que de tels projets se sont, pendant longtemps, limités à des échanges de spectacles, d'artistes de toutes spécialités, voire à des collaborations diverses au niveau universitaire. En l'occurrence les relations transfrontalières ont donc principalement impliqué ce qu'il est convenu d'appeler «l'élite culturelle». En outre les produits des Beaux-Arts, des lettres et des sciences ont, en quelque sorte, été transférés d'un pays à un autre au même titre – mais plus rarement et surtout plus difficilement – que les autres biens d'exportation. Cependant, comme cette part du marché transfrontalier est restée relativement modeste, peu de gens – en dehors du cercle des initiés – ont vraiment conscience de ce qui est échangé dans ce domaine.

Il est toutefois une expérience originale, ayant pour cadre géographique les districts jurassiens et les régions françaises de Belfort-Montbéliard, qui mérite d'être mieux connue dans la mesure où le projet – ambitieux et peut-être un peu utopique – veut impliquer, dans le processus de création et de collaboration culturelles, de larges couches des populations résidentes.

En 1977, le Centre d'action culturelle (CAC) de Montbéliard, le Centre de développement et d'animation concertée (CDAC) de Belfort, l'Université populaire jurassienne (UP) et l'Association jurassienne d'animation culturelle (AJAC) décidaient la création d'une Association franco-suisse d'action culturelle (AFSAC), régie par les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil suisse et regroupant, au titre de membres collectifs, les quatre organismes fondateurs.¹ Nous reproduisons ci-après les extraits d'un document de présentation de cette institution :

Bref historique du projet

Depuis plusieurs années, des relations se sont peu à peu tissées entre les animateurs de Belfort, de Montbéliard et des districts jurassiens. Le séminaire international de l'UNESCO «Animation culturelle et Education permanente» qui s'est tenu à Saignelégie en mai 1976, a permis d'engager une discussion approfondie sur une conception commune de l'animation et de déboucher sur des propositions concrètes de collaboration.

Un premier document intitulé «Animation socio-culturelle portant sur le cadre de vie: approche méthodologique d'une action» a été élaboré et a servi de base à un projet présenté au Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)², créé en 1974 sous l'égide de l'UNESCO, qui a accepté de participer à son financement.

Objectif principal

Tout en étant parfaitement conscients des limites intrinsèquement liées à leur action, les promoteurs du projet tendent à favoriser

¹ Centre d'action culturelle de Montbéliard
Rue du Collège 12, F-25200 MONTBÉLIARD
Tél. 81 91 37 11.

Centre de développement
et d'animation concertée
Avenue Sarraill 29, F-90000 BELFORT
Tél. 84 21 22 63.

Université populaire jurassienne
Chemin de la Gare 15, CH-2900 PORRENTRUUY
Tél. 066 66 20 80.

Association jurassienne d'animation culturelle
Jean-Louis MERÇAY
Rue du Tilleul, CH-2900 PORRENTRUUY
Tél. 066 66 40 08.

² Le FIPC a pour objectifs «la promotion des valeurs culturelles, l'aide à la création artistique, la coopération culturelle régionale et internationale».

un comportement conscient et éclairé des usagers sur leur cadre de vie. Ils veulent, en particulier, promouvoir l'autonomie des personnes et des groupes engagés dans l'action, tant au niveau de la saisie des informations, qu'au niveau des prises de décisions et à celui des interventions proprement dites.

Le cadre de vie pris en considération englobe aussi bien le micro-environnement (le logement et ses annexes) que le macro-environnement (l'ensemble des trois régions).

Le projet, tout en contribuant à faire apparaître les ressemblances tout autant que les différences des milieux géographiques et sociaux concernés, vise, pour les personnes et les groupes engagés dans l'action, les buts spécifiques et essentiels suivants :

- sensibiliser sur l'importance du cadre de vie, de sa protection et de son organisation;
- apporter des informations sur les divers aspects et sur les différentes disciplines de l'aménagement de l'espace;
- faciliter, non seulement la connaissance, mais surtout la compréhension de ces questions et des mécanismes culturels, techniques et institutionnels qui déterminent l'aménagement du cadre de vie;
- aider à une recherche collective des conditions du développement local et régional;
- préparer les bases des actions personnelles et communautaires en vue de la réalisation pratique de l'aménagement de l'espace et de sa maîtrise par les populations concernées.

Pour les institutions promotrices, le projet doit permettre de tester :

- les possibilités de collaboration internationale dans une action concrète;
- l'élargissement de l'action à d'autres milieux que les associations socio-culturelles traditionnelles;
- les modalités de coopération avec – voire, d'action sur – les différents partenaires intervenant dans la région – directement ou indirectement – sur le cadre de vie (institutions internationales, orga-

nismes gouvernementaux, collectivités régionales et locales, associations scientifiques, artistes, citoyens, etc.);

- l'efficacité des divers moyens qui pourront être mis en œuvre dans une telle opération (animateurs, finances, équipements techniques, moyens d'expression et de communication, etc.).

Projets mis en œuvre

Par le CAC de Montbéliard :

- Création de peintures murales à Montbéliard
- Création collective d'aménagements et d'une décoration dans deux maisons de quartier
- Etude sur les moyens d'information adéquats à un quartier et étude d'aménagement d'espaces extérieurs.

Par le CDAC de Belfort :

- Espaces pour le jeu dans un quartier de Belfort
- Les Remparts de Belfort
- Sentiers pédestres dans la région sous-vosgiennes du Territoire de Belfort
- Réhabilitation de l'habitat rural ancien.

Par l'UP et l'AJAC :

- Création d'une piste écologique
- Animation globale portant sur le cadre de vie dans une « région de montagne »
- Réhabilitation d'un habitat collectif du 19^e siècle.

Collectivement, par les associations suisses et françaises :

- Modèles culturels et espaces de vie
- Le bassin versant d'une rivière franco-suisse : La Cœuvatte
- Comment favoriser l'échange et la mise en commun de l'information ?

Pesanteurs institutionnelles

Un tel projet n'a, jusqu'à ce jour, guère intéressé les responsables politiques de la région. Modeste dans ses dimensions, marginale par rapport aux préoccupations –

notamment économiques – du moment, cette entreprise a pourtant attiré l'attention de plusieurs experts lors de conférences régionales de l'UNESCO sur la coopération culturelle. Il n'est en outre pas exclu qu'elle apparaisse avant longtemps comme exemplaire.

Mais, faut-il le préciser, les actions engagées individuellement par les divers organismes concernés ont été plus facilement mises en œuvre que celles dont la réalisation dépendait d'une collaboration entre les associations-membres et, qui plus est, d'une coopération transfrontalière. Les pesanteurs institutionnelles, les différences dans les modes de fonctionnement, les distances – géographiques et parfois psychologiques –

ont incontestablement rendus laborieux le passage de l'idée à l'action.

Cela n'a rien d'étonnant. Les activités culturelles n'échappent pas aux difficultés normales et compréhensibles de la collaboration transfrontalière. En ce sens les expériences faites ici révèlent en partie les obstacles à franchir pour assurer, à long terme, une réelle coopération dans les différents domaines de la vie sociale, entre partenaires pourtant voisins, intéressés et animés d'une volonté commune, mais soumis à des juridictions étatiques différentes.

Jean-Claude Crevoisier
député au Conseil national

Elargir la coopération

Dans une interview qu'il a donnée récemment à la TV romande, le député socialiste de Belfort, Raymond Forni, président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale française, s'est prononcé sur les chances de promouvoir la coopération transfrontalière à l'occasion de la décentralisation en cours en France.

«Il faut préciser qu'il y a aujourd'hui deux volontés politiques qui se conjugent pour réussir la coopération :

- le souci, de la part des autorités françaises, sur le plan local, de créer des liens avec le canton du Jura ;
- du côté du Jura, la nécessité, ou en tout cas le souhait, d'avoir ces contacts avec la France ou une partie de la France, notre région.

La décentralisation va accélérer les choses dans la mesure où les pouvoirs locaux seront considérablement augmentés, dans la mesure aussi où il y aura une responsabilité politique sur le plan du département par l'intermédiaire du président du Conseil général, par le président du Conseil régional. La décentralisation va donc permettre de ramener les problèmes au niveau qui sont les leurs, c'est-à-dire au plan local. Donc entraîner de meilleurs contacts avec le canton du Jura voisin.

Nous souhaitons que les domaines de collaboration soient aussi larges que possible, aussi nombreux que possible. Il n'y a pas, je crois, d'exclusion à la collaboration entre le canton du Jura et nous-mêmes. Cela peut aller du domaine économique, il y a des prémices à cette collaboration, notamment par des terrains qui se trouvent dans le port de Bourogne. Il y a une nécessité de collaboration sur le plan des transports, que ce soient les transports ferroviaires, les transports routiers. Il y a un axe privilégié d'échanges économiques et, si l'on peut dire, le Pays d'Ajoie et une partie du canton du Jura c'est la porte, d'une certaine façon, à la Bourgogne, par l'intermédiaire de ce passage obligatoire qu'est le Territoire de Belfort.

Il serait mauvais que la collaboration et la coopération restent simplement au niveau du pouvoir politique. Il faut qu'il y ait un brassage d'idées. Et je crois qu'effective-